

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2026

Date de la convocation : 11/09/2026	L'an deux mille vingt-six et le 21 septembre à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Astrid SEGUIER, Maire.
Membres en exercice : 19 Présents : 17 Votants : 18	Présents : Régis ARMENGAUD, Romain ASSEMAT, Alexis BENOIT, Françoise BOURGUES, Roméo CARAYON, Céline CHERRIER, Nathalie DO CARMO, Nathalie GASTOU, Françoise GAU, Frédéric GONCALVES ESTEVES, Marie-Hélène GONTARD, Sylvie MAFFRE, Germain MALPEAU, Jérémy PALAYSI, Gilles SABLAYROLLES, Astrid SEGUIER, Isabelle SIRVEN
Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0	Représentés : Sophie MASSOT représentée par Nathalie GASTOU Absents ou excusés : Isabelle CATHALA
Secrétaire de séance :	Céline CHERRIER

DE_2026_062

Objet : Décision modificative n°1 du budget assainissement

A la suite de la décision modificative du budget assainissement 2025, des anomalies ont été constatées et il convient de régulariser la situation par la modification suivante :

- FONCTIONNEMENT/Recettes : 002 : +1 500,00 €
- FONCTIONNEMENT/Dépenses : 61523 : +1 500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :

DECIDE de procéder à la modification du budget assainissement comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré à Lacrouzette le 21 septembre 2026,

La secrétaire de séance,



Céline CHERRIER

Le Maire,



Astrid SEGUIER

Date de transmission en préfecture : 24/09/2026

Date de publication : 29/09/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>.

